



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° BUR/2022/5-6

PREFET DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

15 DEC. 2022

COURRIER N° 2

Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-deux,
- en exercice	5	Le vendredi 2 décembre 2022 à 8 H 30,
-		le Bureau du Conseil d'Administration du Service
- présents	4	Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-
- pour	4	Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la
- contre	0	présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président,
- abstention	0	dans le bureau de M. CANNAT au Conseil
- ne participant pas au vote	0	Départemental – Place St-Arnoux à GAP.

Etaient présents :

Madame Valérie GARCIN-EYMELOUD
Monsieur Daniel GALLAND
Monsieur Christian HUBAUD

Etait excusée :

Madame Chantal EYMELOUD

OBJET : Réintégration de matériels aliénés à la demande du Président du Conseil d'Administration

Exposé des motifs

Le Bureau du Conseil d'Administration du SDIS des Hautes-Alpes, lors de sa séance du 28 septembre 2022 par délibération référence BUR 2022/3-3 a entériné l'aliénation de la VL de fonction du Directeur Départemental, compte-tenu de son prochain départ et de l'arrivée de la nouvelle voiture de fonction.

Aujourd'hui, compte tenu de la situation du marché automobile entraînant des délais conséquents sur les livraisons de véhicules, il y a lieu de surseoir à cette aliénation de façon à conserver ce véhicule dans l'attente de l'arrivée des véhicules commandés au titre du plan d'équipement 2022.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport du Président BUR n° 2022/5-6;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

CONSIDERANT la situation du marché automobile entraînant des délais conséquents sur les livraisons de véhicules ;

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

► autorisent l'annulation de cette aliénation décidée précédemment par le Bureau du Conseil d'Administration lors de sa séance du 28 septembre dernier ;

- ▶ autorisent la réintégration de ce véhicule dans l'inventaire du SDIS des Hautes-Alpes ;
- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en
Préfecture le : **15 DEC. 2022**

et de la publication-notification
le : **15 DEC. 2022**

Pour le Président du Conseil d'Administration
en son lieu et place,
le Coordonnateur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes.

Colonel Fiers Classé Patrick MOREAU

ANNEXE à la délibération BUR n° 2022/5-6 relative à la réintégration de matériels aliénés à la demande du Président du Conseil d'Administration

Véhicules réintégrés

Type	Marque	Modèle	Immat.	1ère mise en service	Etat général	Km	Carburant	Nb de places	Observations	N° d'inventaire
VL	RENAULT	MEGANE	EL-612-DT	28/03/2017	Bon état	144 546	GO	5	Ex VLD du Directeur - Annulation de l'aliénation votée au Bureau Délibération BUR/2022/3-3 Du 25/10/2022	2017-045

Certifié exécutoire par le Président du Conseil d'Administration du SDIS 05, compte tenu de la réception en

Préfecture le : **15 DEC. 2022**

et de la publication-notification

le : **15 DEC. 2022**

Pour le Président du Conseil d'Administration et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes:

Colonel Hervé Claude JEANCK MOREAU

Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

MARTEL CANNAT

Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes – SDIS 05
Centre Colonel Patrice Blanc – Quartier Patac – BP 1003 – 05010 GAP Cedex
Tél. : 04.92.40.18.00. – Fax. : 04.92.40.18.14. – E-mail : contact@sdis05.fr